

quel on appartint, travaillaient à se prémunir contre des luttes prochaines.

Dans le nouveau plan de défense de la ville de Lyon, l'église et le cloître de Saint-Just devaient être abattus et un château-fort s'élever sur leur emplacement. Ni les souvenirs de l'ancienne basilique, siège épiscopal pendant deux cents ans, où le pape Innocent IV avait trouvé un refuge contre les persécutions de l'empereur Frédéric et où Clément V avait été couronné de la tiare, qui avait reçu la visite et les dons de plusieurs de nos rois, ni les splendeurs de ses vingt-cinq chapelles, toutes enrichies d'ornement de prix, ni les merveilles de son architecture n'auraient garanti le sanctuaire des Macchabées d'un renversement estimé nécessaire à la sécurité générale.

Le Chapitre désolé songait-il déjà à jeter ailleurs les fondements d'un nouveau temple et avait-il tourné les yeux vers l'endroit même choisi par le Père Guichard ? Ses membres furent du moins assez habiles pour ne pas laisser échapper l'occasion qui servait si bien leurs secrètes pensées et prétendirent que la chapelle des Minimes deviendrait leur propriété, si les fortifications renversaient un jour leur église. Les bâtiments et les dépendances du couvent leur seraient également acquis, à la condition toutefois d'indemniser les religieux de leurs dépenses. On promettait même d'ajouter « une récompense suffisante » et des dédommagements convenables. (1)

(1) Ce qu'a esté permis. . . . à la charge que où il adviendroit par cy-après que l'on démolit l'église et cloître dudit Saint-Just à cause des fortifications de la ville, ce advenant le dict Frère Simon Guichard et ses successeurs audict couvent seroient tenus